



DECISION MUNICIPALE n°

DEC 2025_056

Portant approbation du contrat d'abonnement au service Agenda de DOCTOLIB pour le Centre municipal de santé

Le Maire de la commune de VIRY (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la Code de la commande publique, et notamment l'article R. 2122-8,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL 2022-049 du 6 septembre 2022 portant délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT à Monsieur le Maire ;

Vu l'offre présentée par DOCTOLIB ;

Considérant l'ouverture prévue du Centre municipal de santé de la commune de Viry au 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant la nécessité de bénéficier d'un outil pour la gestion de l'agenda du Centre municipal de santé ;

DECIDE

Article 1 : Objet

D'approuver le contrat d'abonnement au service Agenda de DOCTOLIB, avec la SAS DOCTOLIB dont le siège est situé 54, quai Charles Pasqua – 92 300 LEVALLOIS PERRET.

Le service Agenda permet de paramétriser un ou plusieurs agendas et d'organiser des plages horaires de consultation.

Article 2 : Prix

Les prestations prévues dans le service Agenda sont facturées selon un forfait annuel de 890,00 € HT, Somme à laquelle il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

Article 3 : Durée

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa date de notification au prestataire.

Article 4 : Voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente décision, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Mesures de publicité :

Viry, le 25 novembre 2025

Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 26/11/2025
- Publication le 26/11/2025
- Notification le 26/11/2025

(Nom, prénom + signature)

Pour le Maire absent, par délégation,
Loreleï DUPONT

Signé le 25/11/2025

1^{ère} adjointe au Maire